



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°704) DE MISE A
DISPOSITION, DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE
MIQUEL, A L'ASSOCIATION « LES ARTS
FLORISSANTS », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-153
EN DATE DU 21 AVRIL 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Les Arts Florissants » représentée par Madame Muriel BATIER, Administratrice Générale, et domiciliée, 32 rue du bâtiment, 85210 THIRE, d'organiser des répétitions, dans l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, le mardi 20 avril de 14 h 30 à 21 h 30 et le mercredi 21 avril de 10 h 30 à 18 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les Arts Florissants » représentée par Madame Muriel BATIER, Administratrice Générale, et domiciliée, 32 rue du bâtiment, 85210 THIRE, une convention de location de salle pour un montant de 55,08 TTC (cinquante-cinq euros et huit centimes), d'organiser des répétitions, dans l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, le mardi 20 avril de 14 h 30 à 21 h 30 et le mercredi 21 avril de 10 h 30 à 18 h.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN